



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1794

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2016 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguot, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1794**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Rapport annuel 2016 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération n° 2002-0871 du 4 novembre 2002 en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La CCSPL de la Métropole lui a succédé, avec une création par la délibération n° 2015-0089 du 26 janvier 2015.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou contrat de partenariat, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération n° 2015-0089 du 26 janvier 2015 modifiée par la délibération n° 2015-0672 du 2 novembre 2015, la CCSPL se compose de 20 conseillers métropolitains ayant chacun un suppléant et de 29 associations représentées par 46 personnes. Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, et d'élimination des déchets,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. A la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives et conformément à la charte de la participation du Grand Lyon, la CCSPL est amenée à réfléchir et à être force de proposition dans le cadre de groupes de travail *ad hoc* sur des sujets d'actualité relatifs aux services urbains relevant des compétences de la Métropole, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public.

Le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

## II - Présentation du rapport annuel 2016 de la CCSPL

L'activité 2016 de la CCSPL s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques de la Métropole de Lyon concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat public,
- assurer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre la Métropole de Lyon et les associations d'usagers.

### 1° - Avis réglementaires de la CCSPL

L'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2016 s'est poursuivie dans le cadre de ses groupes de travail (eau-assainissement, déchets, réseaux-énergie, stationnement-déplacements, équipements communautaires), enrichis par les thématiques liées à la création de la Métropole et à la mise en œuvre de nouvelles compétences et de 3 séances plénières.

En 2016, la CCSPL a remis son avis sur :

- le projet de délégation de service public pour le réseau de chaleur de Givors,
- les comptes-rendus techniques et financiers 2015 des délégataires,
- le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

### 2° - Formation

Dans le cadre de la formation continue des membres de la CCSPL, et en lien avec les dossiers présentés à la commission, les membres se sont vu proposés une session de formation en vue de l'analyse, par la commission, pour la première fois en 2016, des rapports annuels sur les concessions de distribution publique de gaz et d'électricité. Cette formation, assurée par la Direction de l'évaluation et de la performance et par la Mission énergie, a permis de cerner les enjeux et les clés de lecture principaux liés à ces sujets et d'aborder les points suivants : contexte historique national et local, cadre contractuel, échéances, description des concessions et du réseau, modalités de tarification et des points d'actualités ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

## DELIBERE

**Prend acte** du rapport d'activité 2016 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**